

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 73 (1993)  
**Heft:** 4

**Vorwort:** Editorial  
**Autor:** Haas, Robert A.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**L**es hasards du calendrier font que trois événements ou décisions qui ne manqueront pas d'avoir à terme de notables incidences sur les relations économiques franco-suisse, voire sur les échanges de la Suisse avec l'ensemble de ses partenaires commerciaux, européens notamment, ont marqué la fin de l'année 1993.

Il s'agit de la conclusion du cycle des négociations du GATT, de l'acceptation par le peuple suisse, le 28 novembre dernier, de l'introduction de la TVA, en remplacement de l'ICHA (impôt sur le chiffre d'affaires) devenu obsolète et inadapté, et de la publication par l'administration fiscale française d'une instruction commentant les aménagements apportés au dispositif de la taxe de 3 % par la loi du 30 décembre 1992.

La Revue Économique Franco-Suisse se devait de s'arrêter sur certains aspects de ces dossiers et de mettre en évidence tel ou tel élément particulier, généralement délaissé par les commentateurs.

De même, à l'heure où l'Espace Économique Européen voit effectivement le jour, où, dans le domaine culturel, la plupart des expositions ne se conçoivent pas sans prêts d'œuvres provenant de collections ou de musées étrangers, où le marché de l'art semble reprendre de la vigueur, il était intéressant de se pencher sur la réalité du principe de libre circulation des marchandises. On constatera que la législation française ménage en la matière quelques surprises.

Traditionnellement, le dernier numéro de l'année de la Revue Économique Franco-Suisse apporte à ses lecteurs les messages du Président de la Confédération suisse et du Premier Ministre français. Messieurs Adolf OGI et Édouard BALLADUR, respectant la tradition – qu'ils en soient ici très vivement remerciés – livrent leur analyse de ce que fut, pour les relations franco-suisse, l'année écoulée ainsi que leurs souhaits pour les douze mois à venir. L'Europe, personne ne s'en étonnera, demeure au centre de leurs préoccupations.

Une Europe au sein de laquelle la Suisse doit trouver sa place ; et les entreprises suisses la leur. C'est dire que la Chambre de Commerce Suisse en France, qui les représente dans l'Hexagone et célèbre cette année ses 75 ans d'existence, a plus que jamais sa raison d'être.

**Robert A. Haas**

Directeur de la Publication  
Secrétaire Général de la Chambre de  
Commerce Suisse en France, Paris